

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.
Comprend du texte en anglais.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. XIV

MONTREAL, JUILLET 1895

No 3

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires, etc.—110e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—101e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** Composition : *Le Ciel pendant le jour et la nuit*—Dictées d'orthographe usuelle. Phrases à corriger—Exercices de calcul.—**TRIBUNE LIBRE :** Le Monument Maisonneuve—Séances de fin d'année, etc.—**LECTURE POUR TOUS :** Curiosités littéraires et scientifiques—Pensées diverses.—**BIBLIOGRAPHIE :** Publications reçues—*La Revue Canadienne*.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 juin courant (1895), de détacher de la municipalité d'Irlande-Sud, comté de Mégantic, les lots Nos 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, du cadastre officiel du premier rang de la dite municipalité de la partie sud du canton d'Irlande, et les annexer, pour les fins scolaires, à Saint-Julien-de-Wolfstown, dans le comté de Wolfe.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 22 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1895), de détacher de la municipalité de "Ditton", comté de Compton, les lots Nos 58, 59, 60, 61, 62 et 63, des rangs IV et V du canton de "Ditton", et les

annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, canton de Chesham, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1895.—*Gazette officielle*, 29 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin courant (1895), de détacher de la municipalité de Leeds, comté de Mégantic, les lots suivants du cadastre, savoir : dans le VIIIe rang, les lots Nos 1a, 1b, 2a, 2b ; dans le IXe rang, les lots Nos 1, 2, 3a, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Leeds-Sud, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1895.—*Gazette officielle*, 29 juin dernier.

Cent-dixième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 1er juin 1895.

La 1ère séance s'ouvre à 9½ hrs a. m.—
Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal ; M. l'abbé E. Lasfargue, supérieur des Frères de St-Vincent de Paul ; MM. P.-J. Ruel, C. Bouchard et J.-Z. Dubeau inspecteurs d'écoles ; MM. F.X. Tous-saint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'Ecole normale Laval ; MM. C.-J. Magnan, président ; N. Lacasse, Jos. Létourneau, J. Ahern, F.-X. Boileau, ex-président de l'association de l'Ecole normale Jacques-Cartier, Jules Cloutier,

Ernest Magnan, A. Talbot, J.-C. Chabot, M.-P. Provençal, T. Simard, L.-O. Pagé, J. Donaldson, M. Côté, J.-H. Simard, J.-P. Paradis, A.-A. Guimont, Alph. Deléglise, C.-P. Renaud, J.-E. Tremblay, J.-A. Dufour, J.-A. Guimont, Jules Côté, J. Verret, J.-D. Frève; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté; puis on procède à la perception des contributions et à l'élection des officiers aux différentes charges.

Il est proposé par M. F.-X. Toussaint, secondé par M. J. Ahern que MM. J. Donaldson et P. Provençal soient nommés scrutateurs.—Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. C.-J. Magnan, réélu,

Vice-président, M. J.-C. Chabot, réélu,

Secrétaire, M. J.-D. Frève,

Trésorier, M. Jos. Létourneau, réélu,

Délégué à la commission administrative, M. J. Ahern, réélu.

Et, sur motion de M. J.-D. Frève, appuyé par M. Jos. Létourneau, il est proposé que MM. F.-X. Toussaint, C. Bouchard, N. Lacasse, Jules Cloutier, Ls.-O. Pagé, P. Provençal, P. Simard, A.-A. Guimond, J. Donaldson, soient élus membres du comité de régie—Adopté.

M. N. Lacasse donne une conférence sur la différence qu'il y a entre l'ancienne épellation et l'épellation phonique. Le conférencier se prononce en faveur de l'ancienne épellation, comme étant aussi rapide que l'autre pour apprendre à lire et beaucoup plus facile pour apprendre l'orthographe.

M. l'abbé Lasfargues, prié par M. J.-B. Cloutier de donner son opinion à ce sujet, dit qu'il est convaincu que la méthode phonique est supérieure à la méthode d'épellation par la netteté de la prononciation et les résultats prompts et avan-

tageux qu'elle donne; elle est certainement supérieure à l'ancien procédé, à la condition toutefois que le professeur sache s'en servir, car la meilleure méthode est celle que l'on sait le mieux. La méthode phonique, dit-il, est plus simple pour trouver la résultante du son à représenter, savoir : *bon* que l'on épelait anciennement *bé-o-enne* = *bon*, ce qui fait trois sons imparfaits que l'on résume, par le procédé phonique, en deux émissions de voix : *be-on* = *bon*; il y a bien moins loin de *be-on* à *bon* que de *bé-é-enne* à *bon*, c'est ainsi pour la plupart des autres mots. D'où il suit que la méthode ou procédé phonique est beaucoup plus rapide pour apprendre à lire à l'enfant, et conséquemment plus propre à le faire sortir de l'état passif où il se trouve en arrivant à l'école. Rendre le petit enfant *actif* en classe, c'est-à-dire capable de lire, telle doit être la première préoccupation du maître. Après trois mois, l'enfant lit bien couramment, alors on laisse le procédé phonique et on emploie la méthode littéraire pour l'épellation de la dictée; il lui arrive parfois de se tromper, mais on l'arrête, et il finit bientôt par l'oublier. M. Lasfargues a adopté le petit livre de M. J.-B. Cloutier, d'après le procédé phonique, qui est suivi avec grand avantage à l'école de l'Œuvre du Patronage, depuis onze ans.

MM. les inspecteurs Ruel et Bouchard se prononcent en faveur de la méthode d'épellation, donnant pour raison l'insuccès de la méthode phonique dans certaines écoles de leur district d'inspection.

M. l'inspecteur Dubeau prétend que l'emploi d'une seule méthode ne peut donner satisfaction; il préfère la conciliation des deux procédés phonique et d'épellation faisant marcher ensemble la lecture et l'écriture.

MM. C.-J. Magnan et J. Ahern concourent pleinement dans les idées exprimées par M. l'abbé Lasfargues, et don-

nent des arguments très pratiques et presque irréfutables en faveur du procédé phonique.

M. Magnan trouve qu'il est bien futile de s'occuper de l'orthographe avant que les enfants sachent lire. Lorsqu'un père et une mère envoient leur bébé de six ans à l'école primaire, franchement est-ce que ce n'est pas pour qu'on lui apprenne à lire au plus tôt? Il est inutile d'avoir des scrupules à l'égard de l'orthographe lorsqu'il s'agit d'élèves qui ne savent pas encore lire. Le bon sens demande que, comme l'a si bien dit M. l'abbé Lasfargues, le maître ou la maîtresse s'applique à rendre les élèves actifs en classe, c'est-à-dire capables de lire couramment. Pour cela prenons le chemin le plus court, suivons le procédé le plus logique. L'expérience a démontré, même en notre pays, que le procédé phonique est de beaucoup supérieur au procédé d'épellation, non seulement pour enseigner à lire rapidement, mais pour enseigner à bien lire : à prononcer correctement et à articuler convenablement. L'ancien procédé d'épellation, que l'on qualifie à tort de *méthode*, ne tient aucun compte des sons et de l'articulation. Par ce procédé, on apprend aux enfants à prononcer les lettres d'une façon en épelant, mais en lisant on les fait prononcer d'une tout autre façon. Ainsi, prenons les mots : *notre, père, parole, mouchoir*, d'après l'ancien procédé, on fait épeler, *enne-ô-nô-té-erre-é-tre-notre*. Tel qu'épelé, ce mot devrait se prononcer *nôtré*. On apprend aux petits enfants à prononcer *ô, é*, mais en lisant tout le mot, ils doivent dire *o* aigu et *e* muet : *notre*; on procède de la même manière pour les autres mots; le procédé d'épellation est absolument illogique. Si le procédé phonique n'a pas réussi dans certaines écoles, c'est que les titulaires de ces écoles ne savaient pas s'en servir, ce n'est pas un argument contre le procédé lui-même. M. Magnan rappelle que feu M. l'abbé Lagacé a

laissé un *Cours de lecture* basé sur le procédé phonique, et que ce pédagogue distingué a introduit ce procédé à l'école-annexe de l'École normale et que les résultats obtenus depuis ce temps sont excellents.

M. Ahern dit que, dans l'enseignement de la lecture anglaise, on a abandonné complètement l'épellation littérale qui, au point de vue de la prononciation des mots est absolument illogique.

Il est midi, et la séance est ajournée à 2 heures.

Le 2^e séance s'ouvre à 2 hrs P. M. — Présents : Les hons. MM. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et G. Ouimet, conseiller législatif; et tous les membres présents à la séance du matin.

M. le président C.-J. Magnan présente, au nom des membres de l'association, une adresse d'adieu à l'hon. G. Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique et maintenant membre du Conseil législatif. L'hon. M. Ouimet y répond en termes pathétiques qui soulèvent de vifs applaudissements.

Voici l'adresse et la réponse :

« A l'honorable M. Gédéon Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique, Commandant de l'ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseiller législatif et membre du Conseil de l'Instruction publique de Québec.

Honorable monsieur,

Il y a vingt ans, le gouvernement de la province vous confiait le poste distingué de Surintendant de l'Instruction publique; jusque-là, vous aviez joué un rôle brillant dans la politique canadienne.

Député sous l'Union, vous avez pris part à des débats remarquables, et attaché votre nom à plusieurs questions qui sont maintenant du domaine de l'histoire. A l'époque de la Confédération,

vous devenez Procureur-général dans le gouvernement Chauveau, et, en 1873, l'on vous retrouve Premier ministre de l'Education. Cette marche triomphante à travers le rude sentier du succès ne s'arrêta qu'en 1875, époque où on vous appela à diriger le plus important comme le plus honorable ministère, celui de Surintendant de l'Instruction publique. Vous succédiez à feu monsieur Chauveau, dont le nom brillera toujours d'un bien vif éclat au livre d'or de la nation canadienne. Votre tâche était lourde ; la mission qui vous était dorénavant dévolue, difficile à remplir.

On l'a déjà dit, et je le repète avec bonheur, notre système d'enseignement est l'œuvre de trois hommes dont les noms seront désormais inséparables dans l'histoire pédagogique de Québec : j'ai nommé MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet.

Le premier, au prix d'un labeur long et pénible a su fonder ; le second, grâce à des connaissances variées, à une largeur de vue peu ordinaire et à un patriotisme inépuisable, a organisé et perfectionné ; au troisième revient l'honneur d'avoir conservé et agrandi l'œuvre de ses prédécesseurs.

Par votre prudence, votre influence considérable, honorable monsieur, non seulement vous avez su maintenir l'édifice scolaire élevé péniblement de 1842 à 1850, mais vous l'avez embelli de nombreuses pièces.

Lorsque, en 1873, vous devîntes ministre de l'Education, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'était composé que de laïques ; la vieille loi du fonds de pension des instituteurs en retraite, passée le 22 décembre 1856, fonctionnait péniblement ; les écoles des arts et manufactures venaient de naître, et chacun sait que vous n'avez pas été étranger à leur fondation ; les Canadiens-français ne possédaient aucune école polytechnique ; la province ne com-

prenait que 852 municipalités, 4,799 écoles, soit une école pour 314 personnes, d'après la population d'alors, 229,506 élèves fréquentaient les classes. Aujourd'hui, et cela depuis plusieurs années, grâce à une législation aussi sage que patriotique, nos SS. les Evêques font partie de droit du Conseil de l'Instruction publique ; depuis le 24 juillet 1880, l'acte établissant un fonds de secours en faveur des instituteurs en retraite, acte qui doit être considéré à bon droit comme votre œuvre, donne de très bons résultats ; c'est ainsi que l'année dernière \$32,751-23 ont été payées à 376 pensionnaires.

Actuellement le fonds de pension des instituteurs a un capital accumulé de \$178,184.04. Il est bien vrai que depuis quelques années les dépenses de ce fonds sont un peu plus considérables que les recettes, mais les fonctionnaires de l'enseignement primaire ne s'en émeuvent pas trop, confiants qu'ils sont de voir avant peu le gouvernement de notre province se rendre au conseil si pratique que vous lui donnez dans votre dernier rapport sur l'Instruction publique. Les écoles des arts et manufactures, que vous n'avez cessé d'encourager depuis vingt ans, ont produit un bien incalculable parmi la jeunesse de notre province ; de 1872 à 1894, ces institutions importantes ont été fréquentées assidûment par 23,575 élèves. En 1873, dès la première année de votre administration scolaire, vous fondiez l'Ecole polytechnique de Montréal, qui a rendu d'immenses services au pays. A l'heure qu'il est, la province est partagée en 1246 municipalités, qui entretiennent 5,697 écoles, soit une école pour 261 personnes ; les classes sont fréquentées par 285,000 élèves.

Honorable monsieur, l'introduction du dualisme de l'enseignement commercial et classique dans nos collèges, peut être mise aussi dans une grande mesure à votre crédit. Dès votre premier rapport

pour 1872-73, vous engagiez ces maisons à faire suivre à leurs élèves un cours commercial avant de leur faire commencer le cours classique. "Après avoir suivi un semblable cours, disiez-vous avec raison, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et même après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours complet d'études classiques, tel qu'on le fait aujourd'hui, et qui ne se trouverait pas en position d'étudier une profession libérale ; il serait en outre de quatre ou cinq années plus jeune, et pourrait sans inconvénient commencer un apprentissage dans une science, un art, ou une industrie quelconque ; apprentissage que l'âge rend difficile, sinon impossible, après un cours classique de huit ans."

Actuellement, à l'honneur de nos maisons d'Education, presque tous les élèves des collèges sont obligés de passer par le cours commercial ou primaire, avant de commencer les études classiques.

Mais, honorable monsieur, ce que l'Association des instituteurs tient surtout à rappeler, c'est l'intérêt constant que vous avez témoigné aux membres de la famille enseignante. Le sort peu enviable des instituteurs en notre pays ne vous a jamais laissé indifférent. Dès le début de votre administration, vous proposiez le plan qui suit :

"RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS"

"Jusqu'à ce jour, on a accordé des récompenses aux écoliers, afin d'exciter entre eux une légitime émulation. Ne devrait-il pas en être de même parmi les instituteurs ? Il est à craindre qu'en général les maîtres d'écoles primaires, une fois nantis de leur brevet de capacité, ne travaillent pas suffisamment. Faire la classe durant tout le jour est la plus pénible des tâches, et il n'est pas étonnant que, l'ayant accomplie on sente le

besoin de récréation : c'est là l'écueil de l'instituteur. Fatigué par l'enseignement quotidien, il n'a pas d'inclination à revenir à ses livres pour se perfectionner ; il en arrive ainsi quelquefois à suivre une routine invariable.

"Eh bien ! créons pour l'avenir un brevet d'un ordre plus élevé, le brevet de supériorité, lequel serait délivré par le Surintendant, sur le rapport de l'inspecteur, aux instituteurs qui, pendant trois ou quatre ans auraient tenu avec un succès marqué leur école suivant toutes les prescriptions de la loi et du Conseil l'Instruction publique. Le porteur de ce brevet aurait chance d'obtenir de bons appointements. Ce serait donc là un grand encouragement pour le corps enseignant, et de plus un moyen efficace de faire enseigner tout le programme officiel."—Rapport de 1875-76.

Cette généreuse idée d'améliorer le sort de l'instituteur, vous ne l'avez jamais abandonnée. Dans votre dernier rapport, vous attirez de nouveau l'attention du gouvernement sur une résolution adoptée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à l'effet d'accorder une gratification aux instituteurs qui auraient obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement. Puis vous ajoutez : "L'Etat jusqu'à présent n'a pas aidé sérieusement l'instituteur, et celui-ci n'a guère profité des subventions accordées aux écoles publiques depuis leur établissement. Ces subventions n'ont servi qu'à aider les contribuables et à faciliter l'établissement des écoles, et la plupart des municipalités n'ont pas su apprécier les services que l'instituteur leur a rendus et ne l'ont pas en conséquence rétribué d'une manière convenable."

Soyez certain, Monsieur, que nous n'oublierons jamais et l'attachement que vous nous avez toujours porté, et la protection que vous avez accordée aux Ecoles normales, ainsi que la condes-

cendance que vous avez eue d'assister très souvent à nos réunions pédagogiques.

Permettez-nous aussi de vous féliciter à l'occasion de votre double et flatteuse nomination, d'abord comme membre du Conseil législatif, puis comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Honorable monsieur et bienveillant ami des instituteurs, nous vous souhaitons d'avoir encore de nombreuses années à passer sur la terre, et formons des vœux ardents pour votre bonheur, celui de vos enfants et de vos petits-enfants.

Les Instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole normale Laval de Québec.

C.-J. MAGNAN,

Président de l'Association
des Instituteurs."

L'hon. M. Ouimet répondit comme suit :

" Monsieur le Président,
Messieurs,

L'eau raidit les cordages, et les années resserrent les liens qui nous attachent au milieu dans lequel nous vivons, aux personnes avec qui nous traitons, aux affaires que nous transigeons. Nous sommes un peu comme les mauvaises herbes, nous prenons, hélas ! très facilement racine. Mais quand le terrain à cultiver n'est autre que les âmes, images et ressemblances de leur Créateur ; quand il s'agit d'y semer la saine doctrine, l'homme qui a conscience de son devoir, fait effort et lutte contre tous les mauvais éléments ; il se dévoue presque inconscient du mérite qu'il peut avoir ; il s'identifie avec la cause sacrée qu'il représente, y met la meilleure partie de soi-même, ses pensées, ses énergies, ses méditations, son âme tout entière.

Vous avez là, en résumé, la vie de ces deux Canadiens illustres qui laisseront à l'histoire des noms et des œuvres remarquables à tous égards : j'ai nommé le Dr

Meilleur et l'honorable Monsieur Chauveau. Intelligences d'élite, ils ont compris les besoins de leur province ; cœurs parfaitement trempés, ils ont lutté avec courage. Ils savaient que les sacrifices, les difficultés, les contradictions, sont les signes les plus irrécusables, presque le caractère des œuvres vraiment fécondes. Guidés par l'autorité ecclésiastique, ces hommes de bien surmontent tous les obstacles. Le second, profitant des labeurs du premier et des lumières d'un concile, établit les écoles normales, leur donnant comme base l'idée chrétienne, élément essentiel à tout véritable progrès, et, par l'influence directe et indirecte de cette institution, produisit une révolution, aussi pacifique que salutaire, dans l'enseignement de toutes les branches du savoir humain. A la distance de près d'un demi-siècle, nous ne pouvons lire sans attendrissement le compte rendu de l'inauguration de l'Ecole normale Laval, où nous voyons l'alliance de l'Eglise et de l'Etat en matière d'éducation, bénie par un prélat aussi sympathique que franchement canadien, dont la mémoire aussi patriotique que sacerdotale, restera comme le type achevé de l'ami de Dieu et des hommes, *dilectus Deo et hominibus*. C'étaient les noces de Cana de l'enseignement catholique.

Succédant à ces personnages éminents, n'osant espérer leurs brillants états de services, j'ai cru qu'en me dévouant à leur œuvre de prédilection, je participerais un peu à leurs mérites et ferais quelque bien à notre chère province. L'histoire se prononcera bientôt, trop tôt peut-être, si je ne consulte que mes goûts, sur mon administration de vingt années qui se sont écoulées, hélas ! comme l'eau du torrent. Vous voulez bien, par une adresse trop élogieuse, prévenir le jugement de l'histoire. Je n'ai pas le droit de m'y opposer, je n'ai aucun sujet de m'en plaindre, et j'ai toutes les raisons pour vous en remercier cordialement.

C'était à vous d'y voir : *Quid ad vos? tu videris.*

J'ai toujours eu à cœur de faire de l'enseignement laïque chrétien une véritable carrière. Je pars un peu comme Moïse, avant d'avoir vu la terre promise, mais je ne vous quitte pas tout entier. Dans les nouvelles sphères qu'on m'a assignées, je soutiendrai ferme et fort l'homme distingué qu'on m'a donné comme successeur, et je revendiquerai avec lui une part plus large des deniers publics en faveur des instituteurs chrétiens qui peinent à la tâche et sont souvent obligés, par la pénurie dans laquelle ils végètent, d'abandonner une profession qu'ils aiment et à laquelle ils font honneur à tous égards. C'est un malheur ; et, sans me laisser aller à des récriminations qui seraient inutiles, je crois devoir dire que les gouvernements qui se sont succédé dans cette province, auraient pu améliorer davantage la condition du maître d'école. Ils ont certes bien du mérite au point de vue de la vulgarisation de l'enseignement. Ils ont aidé les municipalités, et, en diminuant leurs charges, ils ont favorisé l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles. Mais il leur faut faire un pas de plus, ils doivent pourvoir à l'efficacité de l'enseignement primaire, et ils n'arriveront à ce résultat désiré de tous qu'en donnant à l'instituteur un traitement qui lui permette de rester dans la carrière qu'il a choisie à l'âge de l'enthousiasme, à l'aurore de sa vie, mais où il ne peut donner sa vraie mesure qu'à l'âge de la maturité. J'ai confiance que mon successeur, nouveau Josué, verra la réalisation de mes vœux et prendra possession de cette terre bénie que j'en'ai fait qu'en-voir.

Les conférences pédagogiques peuvent favoriser dans une large mesure les progrès de l'enseignement. Par la condensation des forces physiques on a annulé les distances ; par la réunion des forces

intellectuelles on surmontera tous les obstacles qui peuvent entraver l'amélioration de notre province. Dans ces conventums des méthodes, il y a échange d'idées, communication des résultats obtenus, des expériences faites ; il y a surtout support mutuel, émulation extrêmement utile et louable ; on se voit, on discute, on s'entend et la cause sacrée de l'éducation avance plus sûrement.

Messieurs, je vous ai remerciés, et certes ! c'est du fond du cœur que je vous ai exprimé ma reconnaissance. Il ne me reste plus qu'à faire des vœux pour le succès et le bonheur de Monsieur le Surintendant ; je les fais d'autant plus volontiers que j'estime sincèrement l'honorable M. Boucher de La Bruère, et que de l'efficacité de son administration dépendent, pour une large part, le progrès des études et la prospérité de Messieurs les instituteurs."

Puis M. le président présente une adresse de bienvenue à l'hon. M. P. Boucher de La Bruère, nouveau Surintendant de l'Instruction publique et ex-président du Conseil législatif. L'hon. M. de la Bruère, dans une magnifique réponse, fait présager des jours meilleurs pour la classe enseignante.

Voici l'adresse et la réponse :

" A l'hon. M. Pierre Boucher de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

Les membres de l'Association des instituteurs catholiques de Québec vous offrent leurs plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste honorable de chef du département de l'Éducation, et vous souhaitent la plus cordiale bienvenue au milieu d'eux. Ils sont heureux de vous voir continuer, à leur égard, la louable tradition de vos illustres prédécesseurs.

Votre réputation d'homme d'Etat intègre, d'écrivain distingué et de catho-

lique convaincu, mais prudent, est connue de tous. Aussi, c'est avec bonheur que les instituteurs saluent votre élévation aux fonctions si importantes de directeur de l'enseignement au Canada-français; jamais, peut-être, depuis le commencement de notre siècle, la nécessité d'une direction ferme et éclairée dans le domaine de notre instruction élémentaire ne s'est fait aussi fortement sentir.

Vos devanciers, à force d'énergie, de dévouement et de travail, ont su fonder, perfectionner et maintenir l'organisation scolaire dont notre province fut dotée au temps de l'Union, grâce aux efforts conjoints des autorités religieuses et civiles. D'après cette organisation, chacun des trois grands éléments qui constituent toute véritable société, l'Eglise, la Famille et l'Etat, exerce librement ses droits respectifs pour le plus grand bien de la communauté.

Mais, M. le Surintendant, vous le savez déjà, le principal facteur de notre système pédagogique, le corps enseignant, n'est pas organisé sur des bases rationnelles, et nullement rétribué en raison des services précieux qu'il rend à la nation entière. On en est encore à discuter l'opportunité de *classer* les instituteurs et les institutrices d'après le nombre d'années consacrés à l'enseignement et suivant le *mérite professionnel*; on convient bien, dans toutes les classes de la société, que l'éducateur n'est pas suffisamment payé chez nous; mais, chose singulière, ce généreux aveu qui se trouve sur les lèvres et au bout de la plume de tous et de chacun, se traduit rarement par des actes effectifs. Nous ne récriminons pas, M. le Surintendant, nous nous permettons de constater un fait public, nous dirons plus, un fait officiel.

Certes, si l'instituteur canadien-français en est encore réduit à réclamer, non pas le superflu, mais le strict nécessaire, ce n'est pas la faute de MM. Meilleur,

Chauveau et Ouimet, qui ont vaillamment et toujours plaidé la cause du *maître d'école*. Nous comprenons que notre population s'est trouvée dans des conditions particulières, et qu'elle n'a pu, à l'instar de certains autres pays, faire de grands sacrifices en faveur de l'éducation de la jeunesse. De 1759 à 1840, il a fallu subsister au prix d'un labeur ardu, conserver et reconquérir, à la pointe de la charrue, notre patrimoine national; de 1840 jusqu'à ces dernières années, nos gouvernements employèrent presque toutes les ressources du pays à coloniser, à construire des chemins de fer et des routes rurales indispensables aux enfants du sol.

Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes. Nous possédons une organisation gouvernementale complète, des voies et des moyens de communication amplement suffisants. L'heure est donc arrivée pour notre province de songer au développement intellectuel du peuple, à sa formation religieuse et sociale, au risque de voir s'écrouler les institutions patriotiques que nous ont léguées les grands législateurs de l'époque *constitutionnelle*.

Si nous nous adressons à vous avec autant de franchise, M. le Surintendant, c'est que nous reconnaissons en notre nouveau chef un protecteur autorisé et nous ajouterons: un ami sincère et dévoué.

Nous avons dit un ami sincère; permettez-nous de rappeler ici un fait qui prouvera que notre assertion n'est nullement avancée à plaisir. C'était au cours de l'été 1893, à l'époque où la grande exposition de Chicago faisait fureur. Des milliers de Canadiens-français eurent l'avantage de profiter de ce concours universel, et parmi eux se trouvait un visiteur, homme d'Etat, et journaliste tout à la fois. Ce visiteur, après avoir jeté un coup d'œil émerveillé et étonné sur la Grande Place d'Honneur du

World's fair, après avoir admiré, à l'ombre des lambris gigantesques du Péristyle colombien, l'immensité azurée du lac Michigan et parcouru les riches palais qui couvraient alors le parc Jackson, ce visiteur, disons-nous, se dirigea vers les galeries de la féérique bâtisse des Manufactures et Arts libéraux. Dans ces galeries se trouvaient les différentes expositions pédagogiques faites par la plupart des pays du monde. Tout au nord de l'exposition scolaire, un élégant pavillon attirait les regards, grâce à un éclatant tricolore qui lui servait d'enseigne : c'était l'exposition scolaire de Québec. Le journaliste canadien éprouva bien du bonheur à constater les efforts heureux que nos collègues, nos couvents, nos écoles normales et nos maisons de Frères avaient faits en vue de l'Exposition américaine.

Mais cet homme, contrairement à tant d'autres de ses confrères, fit plus ; il daigna s'abaisser—pour parler plus juste, suivant l'expression du grand polémiste français—il voulut s'élever jusqu'au maître d'école de campagne, en feuilletant consciencieusement les cahiers modestes des jeunes élèves des écoles primaires. Il prit des notes exactes : nature et mérite des travaux exposés, noms des instituteurs, et des institutrices, adresse de ces derniers, etc. Ni les clameurs confuses qui s'élevaient intenses des différents quartiers de la Cité Blanche, ni les curiosités incomparables du fameux Midway-Plaisance n'arrêtèrent l'écrivain canadien dans l'accomplissement de son patriotique travail. Il voulait rendre justice à la petite école et inscrire son nom à côté de ceux des grandes institutions de son pays ; ce qu'il fit à son retour dans une des principales publications de notre province, au cours d'un article complet et marqué au soin de vastes connaissances en matière d'enseignement. Dans cet article de journal, le nom de l'institu-

teur, ce serviteur dévoué, mais souvent ignoré et presque toujours abandonné à lui-même, est mentionné avec orgueil en même temps que ceux des professeurs les plus en vue du pays. Cet homme d'Etat, ce journaliste, cet observateur impartial, c'était le président du Conseil législatif, le rédacteur en chef du *Courrier de St Hyacinthe*, l'honorable M. Pierre Boucher de La Bruère. C'est donc avec raison, M. le Surintendant, que nous reconnaissons en vous un ami sincère, un protecteur dévoué.

Avant de terminer cette adresse, permettez-nous, M. le Surintendant, de vous offrir les vœux sincères que nous formons pour vous et votre famille, et de vous souhaiter succès et santé dans l'accomplissement de vos nombreux et délicats devoirs.

Les Instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole normale Laval.

C.-J. MAGNAN,
Président de l'Association
des Instituteurs.

Québec, 1er juin 1895."

Voici la réponse de l'honorable M. de La Bruère :

" Monsieur le Président,
Messieurs les instituteurs de
la circonscription de l'Ecole
normale Laval.

Il me tardait de vous connaître et de profiter de la première occasion qui me serait offerte d'assister à vos importantes réunions. Ce jour est arrivé pour moi et je le salue avec plaisir, d'autant plus que vous voulez bien me féliciter sur ma nomination au poste de Surintendant de l'Instruction publique et m'offrir vos vœux pour le bien-être de ma famille et le succès de la mission que j'ai à remplir.

Je comprends que ce succès peut dépendre, dans une certaine mesure, de la somme de travail et d'énergie que je déploierai dans l'accomplissement de mes

multiples devoirs; mais, pour suppléer à ce qui me manque et pour aider au succès de l'œuvre, je compte, je dois vous le dire, sur le dévouement des instituteurs, sur leur empressement à étudier le mouvement pédagogique dans les autres pays, sur leur esprit de travail et sur les principes sains qu'ils doivent inculquer à la jeunesse.

Vous savez parfaitement, Messieurs, que le rôle de l'instituteur ne peut se borner à enseigner la grammaire et l'arithmétique. Sa sphère est beaucoup plus large, et vous en marquez l'étendue lorsque, dans votre bienveillante adresse, vous parlez des trois grands éléments qui constituent toute véritable société: l'Eglise, la Famille et l'Etat.

Tant que l'instituteur canadien basera son enseignement sur la religion, tant qu'il respectera l'autorité de la famille en matière d'éducation, tant qu'il considérera l'Etat comme le gardien des droits de la famille et le protecteur des droits de l'Eglise, il peut être sûr qu'il formera des hommes de caractère et qu'il préparera pour les générations à venir une ère intellectuelle des plus enviables au point de vue de la stabilité de la nation.

C'est pour avoir méconnu ces principes que certains peuples d'Europe gémissent aujourd'hui sous la férule du rationalisme.

Cependant ce rôle noble et fécond ne peut efficacement s'exercer que si l'instituteur reçoit du peuple aide et protection. Dans notre province, en beaucoup d'endroits malheureusement, on agit avec trop de parcimonie et, disons-le ouvertement, les instituteurs et les institutrices ne sont pas suffisamment rétribués. Les petits salaires éloignent de l'enseignement quelquefois des personnes compétentes; ils arrêtent les vocations, et nous avons à gémir sur un état de choses auquel il importe de porter remède. J'espère que le temps est proche

où la Législature de notre province, envisageant le mal dans son étendue, jugera nécessaire de fixer un minimum de salaire à donner aux instituteurs et aux institutrices, afin de les soustraire aux effets d'une économie mal entendue.

Votre adresse a fait allusion, en termes certainement trop élogieux, aux écrits que j'ai publiés sur l'exposition scolaire de la province de Québec à Chicago. J'ai eu l'avantage, en effet, d'examiner et de feuilleter les cahiers de devoirs de nos écoles de la campagne et des villes, et j'ai cru en toute justice devoir mentionner, dans le journal que je rédigeais alors, quelques noms de maîtres et de maîtresses d'écoles qui s'étaient signalés dans ce grand tournoi des peuples du monde. J'ai été heureux de rendre hommage au zèle et à l'intelligence de nos professeurs et de nos élèves; mais plus grands encore seraient nos succès dans les écoles primaires, si à la charge d'instituteur était attaché un salaire proportionné à son importance et aux résultats qui peuvent en découler.

Soyez sûrs, Messieurs, que je ferai tous mes efforts pour améliorer la situation du maître et de la maîtresse de classe, afin d'avoir un corps enseignant composé de membres les plus aptes aux fonctions de l'enseignement et les plus capables de rivaliser avec les autres pays.

Des circonstances spéciales, ainsi que vous le dites, ont entravé chez nous, pendant de longues années, le progrès de l'instruction. Dans le siècle qui a suivi la cession du Canada à l'Angleterre, il a fallu lutter pour la conservation de nos lois et de nos institutions. Notre préoccupation première a été de nous emparer du sol et de le défricher. Cependant nous ne pouvons méconnaître qu'en dépit des obstacles, nos campagnes ont rivalisé de zèle pour établir partout des écoles primaires. A nous aujourd'hui, Messieurs, de les développer, de les perfectionner et de savoir, au moyen de

méthodes nouvelles, les rendre attrayantes à l'enfant.

L'œuvre que vous poursuivez, je le sais, est une œuvre de patience, de dévouement et de sacrifice. Continuez, je vous en prie, avec tout le zèle possible, la tâche qui vous incombe. Vous avez eu dans la carrière de l'enseignement des devanciers modèles. Les curés de paroisses ont de tout temps travaillé à répandre l'instruction; ils ont été secondés par des laïques dont le patriotisme n'avait point de bornes.

A vous, Messieurs les instituteurs, de les imiter. Marchez sur les traces de M. Joseph Perreault, à Québec, du Dr Barbier, à Berthier-en-Haut, du Dr Jacques Labrie, de St-Eustache, des Drs Cazeneuve et Meilleur, à l'Assomption, et autres, et la patrie vous sera reconnaissante.

Je vous laisse maintenant à vos déclarations, en vous remerciant de nouveau de votre sympathique accueil.

BOUCHER DE LA BRUÈRE.

Québec, le 1er juin 1895."

M. A. Talbot, professeur de calligraphie à Québec, donne une conférence suivie au tableau noir d'une leçon pratique d'écriture penchée qui intéresse vivement l'assemblée.

M. J.-D. Frève fait une conférence sur l'enseignement de la géographie, accompagnée d'une leçon pratique de cartographie au tableau et de voyages fictifs sur la carte muette.

Vu l'heure avancée de la séance, le sujet de discussion qui suit est ajourné à la prochaine conférence: *Comment doit-on enseigner la langue maternelle concentriquement?*

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. N. Lacasse, que les remerciements de l'association soient votés à M. A. Talbot pour la conférence si utile et si intéressante qu'il a bien voulu nous faire sur l'enseignement de la calligraphie.—Adopté.

M. le président présente à l'association un livre intitulé: "*Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle,*" par J. "Ahern, professeur à l'Ecole normale Laval." Ce manuel est précieux pour tout instituteur qui enseigne la langue anglaise; il est fait avec grand soin sous tous les rapports. M. Ahern a rendu un immense service au corps enseignant en publiant ce travail.

A la prochaine conférence, M. A.-A. Guimont traitera de *l'Enseignement du chant dans les écoles*; et M. C.-P. Renaud parlera de *l'Ameublement des écoles*; M. C. J. Magnan traitera le sujet suivant: *Le droit civique à l'école*, et M. J. Paradis fera une causerie sur *l'Agriculture*.

La séance est ajournée au dernier samedi de septembre (28) prochain, à 9½ hrs A. M.

J.-D. FRÈVE,

Secrétaire.

Cent-unième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 31 mai 1895.

Présidence de M. J.-O. CASSEGRAIN.

Etaient présents: MM. les abbés Verreau, principal, et Bourassa, sous-principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; M. l'inspecteur Lippens; M. L. Grondin, ancien inspecteur d'écoles; M. U.-E. Archambault, directeur-gén. des écoles catholiques de Montréal; MM. F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, H. Bergeron, Ed. Colfer, L.-J.-R. Bellefeuille, J.-A. Brisebois, E. Lorrain, P. Burke, R. Leduc, J.-E. Bernier, A.-R. Prendergast, H. Vailancourt, J. Hogan, P. Kelly, Edm. Pagé, F. Vien, J. Brabant, J.-Alb. Cléroux, N. Gagnon, N. Bélisle, B. Meloche, J.-J. McCullen, C. Leblanc, A.-B. Charbonneau, T. Allaire, J. Lavallée, Chs. Courval, L.-P. Jasmin, P.-E. Poupore, H. Rondeau, P. Provost, M. Tremblay, F. Bigué, Z. Lepage, J.-T. Anderson, T.-M. Reynolds, L.-A. Warren, J. Rock, W. Meloche, H.

O'Donoghue, L.P. Morin, L.-A. Primeau, P. Gélinas, M. Lanctôt, P.-J. Leitch, J.-B. Paquet, C. Thomas, L.-P. O'Donoghue, Chs. Thibault, N. Barthélemy, J.-B. Primeau, J. Thibault, N. Nolin, N. Brisebois et les élèves-maîtres de l'École Normale Jacques-Cartier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Le rapport du trésorier, pour l'année 1894-95, est ensuite adopté.

Ce dernier rapport accuse un déficit assez considérable dans la caisse de l'association.

Cela est dû, en très-grande partie, aux dépenses exceptionnelles qu'a occasionnées la célébration de notre centième conférence dont le succès—soit dit en passant—a pleinement répondu à l'attente générale des membres de l'association.

Mais, ajoute M. le Président, notre caisse, ainsi que vient de le constater notre digne trésorier, est en souffrance et à la veille de *crier famine*. Aussi Messieurs, il est de notre devoir à tous de remettre nos finances dans un état plus prospère. Pour cela, j'invite donc tous les membres à payer immédiatement au trésorier le montant de leur contribution annuelle.

Tous les membres présents, à peu d'exceptions près, ayant satisfait à cette dette d'honneur, on procède immédiatement aux élections des officiers et à la réorganisation du conseil d'administration.

Il est alors proposé par M. Tétrault, appuyé par M. Leblanc, que MM. B. Meloche et A. Brisebois soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président..... M. J.-O. Cassegrain, *réélu*.
 Vice-président.. " P.-J. Leitch.
 Secrétaire..... " Nap. Brisebois, *réélu*.
 Trésorier..... " H. Bergeron, *réélu*.
 Bibliothécaire... " S. Aubin, *réélu*.

Les Messieurs dont les noms suivent sont élus membres du conseil d'administration, savoir: MM. T. Allaire. P. Gélinas, B. Meloche, Edm. Pagé, C. Leblanc, S. Teasdale, W. H. Tétrault, J.-T. Anderson et T.-M. Reynolds.

Les élections étant closes, M. le Président appelle l'ordre du jour suivant (1):

" Nos conférences: 1o Quelles modifications apporter aux conférences d'instituteurs pour les rendre plus importantes? 2o Pourrait on leur donner plus d'extension?"

M. Lacroix, ayant bien voulu s'inscrire pour commencer la discussion sur cet important sujet, exprime en substance ce qui suit :

J'ai eu le bonheur, dit-il, d'assister à la centième conférence qui m'a particulièrement intéressé. Et je puis dire sans exagération aucune qu'elle a été, pour tous ceux qui ont eu, comme moi, la bonne fortune d'y assister, un régal à la fois littéraire, historique, scientifique et pédagogique.

On nous a parlé d'éducation, de cette éducation surtout chrétienne qu'il importe plus que jamais d'inculquer profondément dans le cœur de l'enfant.

On nous a fait aussi l'historique de l'enseignement primaire, dont les progrès accomplis jusqu'à nos jours, dans notre province, sont dus en très grande partie aux écoles normales, que certains esprits, malheureusement préjugés contre elles, cherchent à faire disparaître.

Le Conseil de l'Instruction publique, les écoles normales, les conférences d'instituteurs, les bureaux d'examineurs, les journaux pédagogiques: voilà les institutions auxquelles est dû tout le développement actuel de l'enseignement primaire. Et ces institutions sont tellement nécessaires qu'on ne saurait sérieusement en retrancher l'une ou l'autre, sans s'exposer à rétrograder. Au contraire,

(1) M. Maguire n'a pu donner sa conférence sur l'enseignement de la tenue des livres.

les maintenir avec la pensée bien arrêtée de les modifier, de les perfectionner autant que les circonstances peuvent l'exiger, voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue un instant, si on désire entrer dans une voie plus large de progrès.

Les conférences d'instituteurs, vous le savez, ont été créées afin de permettre aux instituteurs de se rencontrer, et, par là, de se faire part mutuellement de leurs impressions dans l'enseignement, d'étudier ensemble les méthodes, et, en général, tout ce qui a trait à l'école, et de modifier, en conséquence, chacun son propre enseignement.

Les conférences se sont encore occupées, autant que cela leur a été possible, d'améliorer la position personnelle de l'instituteur.

C'est ainsi qu'elles ont obtenu :

1o Que les inspecteurs d'écoles fussent choisis parmi les instituteurs. Car, remarquons-le bien, avant que nos conférences s'occupassent de cette question, cette charge d'inspecteur d'écoles était remplie le plus souvent par des personnes tout à fait étrangères à l'enseignement ;

2o Une loi en vertu de laquelle, il est créé un fonds de pensions pour les instituteurs auxquels l'âge ou la maladie ne permettent plus d'enseigner.

Grâce à cette loi, Messieurs, l'instituteur sent renaître en lui une ardeur nouvelle à s'instruire et un courage plus grand à vaincre les soucis et les difficultés que chaque jour lui amène. Désormais, il aimera sa profession et s'y livrera tout entier, comptant d'avance sur un repos bien mérité et exempt d'inquiétude, lorsque, épuisé par toute une vie de labeurs et de dévouement à la cause de l'éducation, il demandera sa mise à la retraite.

3o Nos conférences ont encore obtenu dernièrement que les instituteurs et institutrices de la campagne soient payés mensuellement, etc.

Je crois Messieurs, que ces seuls faits, qui sont tout à l'honneur de nos associations, sont bien suffisants pour engager tous les instituteurs à assister plus que jamais aux conférences de l'association, par laquelle nous pouvons encore obtenir beaucoup, tant pour l'amélioration de la position d'instituteur que pour le développement de l'enseignement primaire.

Je regrette beaucoup d'avoir à constater que MM. les inspecteurs d'écoles—qui ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, sans devoir quelque reconnaissance à l'association—assistent si peu, sauf deux ou trois, à nos conférences. Ces messieurs ont peut-être d'excellentes raisons pour nous priver ainsi de leur présence et nous empêcher également de profiter du fruit de leur expérience. Cependant je crois devoir faire appel à leur bonne volonté, et les prier d'assister à nos conférences où ils ont été et sont encore les bienvenus.

M. Lacroix ne croit pas possible la fusion des deux associations de Québec et de Montréal en une seule.

Le moyen le plus pratique selon lui, ainsi que M. Magnan en a exprimé le désir lors de notre dernière conférence, serait de nommer un délégué chargé de nous représenter aux conférences de nos confrères de Québec, et inviter ces derniers à faire de même envers nous. Alors, il ressortirait de ces rapports certainement plus d'ensemble et plus d'unité dans notre action.

En ouvrant la discussion, sur cet important sujet, ajoute M. Lacroix en terminant, j'ai tenu particulièrement à démontrer l'utilité de nos conférences et la nécessité pour nous de les conserver.

Je laisse maintenant à d'autres, M. le Président, d'exprimer quels moyens nous avons de leur donner plus d'importance, etc.

A M. Lacroix succède M. Lippens.

Ce dernier fait voir comment fonctionnent, en Belgique, les conférences d'ins-

tituteurs qui ont une organisation officielle.

Là-bas, les instituteurs et les inspecteurs d'écoles sont tenus et par devoir et par intérêt d'assister aux conférences. Les conférenciers sont payés pour leurs travaux. Certains professeurs donneront des leçons-modèles d'application selon telle ou telle méthode, après quoi chacun exprime ses remarques sur ce qui vient d'avoir lieu.

J'ai assisté à ces conférences, il y a plusieurs années, et pour ma part je les trouvais toujours intéressantes et des plus pratiques.

S'il était possible de mettre nos conférences sur le même pied que celles de Belgique, je crois qu'elles ne tarderaient guère longtemps à devenir tout ce qu'elles doivent être et à atteindre ainsi complètement leur but.

Quant à l'idée de fondre les deux associations de Québec et de Montréal en une seule, je ne la crois pas pratique, pour le moment du moins. Une simple délégation, mais réciproque, serait à mon avis la chose la plus facile et la plus désirable dans les circonstances.

M. Lippens exprime également son regret de voir si peu d'inspecteurs assister aux conférences, quand ils devraient être les premiers à prêcher d'exemple.

Néanmoins, travaillons, ajoute M. Lippens, à nous rendre de plus en plus habiles dans l'art d'enseigner, et ayons en même temps cet esprit de corps si nécessaire dans la lutte, si nous voulons conserver le terrain gagné au prix de bien des labeurs et bien des sacrifices.

M. Nap. Brisebois continue la discussion.

Ce dernier regrette que M. Lacroix, qui a bien voulu se charger d'ouvrir la discussion, n'ait pas suggéré à l'assemblée quels moyens prendre pour augmenter toute l'importance de nos conférences, car dans les circonstances la chose en vaut sérieusement la peine.

Tout de même, ce qu'il a bien voulu dire de nos conférences doit certainement nous réjouir et nous engager fortement, non seulement à les conserver, mais à les modifier de façon qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations très légitimes du reste de ses membres.

Pour cela, Messieurs, il convient qu'au lendemain de notre centième conférence, dont le succès doit non seulement nous réjouir, mais encore nous encourager et stimuler notre ardeur dans notre humble carrière, il convient, dis-je que nous nous arrêtions quelques instants et que nous considérions ensemble ce qu'il est opportun de faire au sujet de l'importance que doivent avoir nos conférences, et de l'intérêt qu'elles doivent offrir à ses membres.

Nos conférences n'ont peut-être pas eu jusqu'ici une assez grande liberté d'action: il nous fallait, disait-on, restreindre nos idées, ménager certaines susceptibilités. Tout cela a eu pour effet d'amoindrir considérablement l'influence qu'elles devaient tout naturellement exercer auprès des diverses autorités.

Et d'un autre côté, quand a-t-on fait à nos conférences l'honneur de les consulter sur des questions touchant l'enseignement? jamais.

Eh bien, Messieurs, toutes ces circonstances réunies ont produit le résultat que nous constatons aujourd'hui, c'est-à-dire que nos conférences diminuent en intérêt et, partant, dans l'estime de ses membres.

Cela explique pourquoi, M. le Président, nous sommes en ce moment à la recherche des moyens propres à relever nos conférences et par là inspirer dans ses membres toute la confiance que ces derniers doivent reposer en elles.

Le premier moyen qui doit s'imposer à notre attention, c'est, je crois, un examen attentif de notre constitution, à laquelle il convient de donner une forme qui réponde mieux aux besoins et aux désirs des membres de cette association.

Ce sera alors le moment d'examiner entre autres choses : 1o S'il n'y a pas lieu d'augmenter la contribution actuelle que certains membres, pour des mesquines considérations, refusent de payer. 2o S'il ne serait pas sage de considérer membres actifs de l'association ceux-là seuls qui payent leur contribution, leur accordant en retour certains privilèges qui seraient refusés aux autres.

Deuxième moyen. Afin de vaincre l'apathie, l'indifférence ou la mauvaise volonté de ceux qui n'assistent jamais ou assistent rarement à nos conférences, ou qui — pour une raison ou pour une autre et souvent sans raison aucune — ne contribuent jamais à la caisse de l'association, celle-ci nommera un comité permanent qui devra spécialement s'occuper de l'amélioration de la position d'instituteur et de suggérer à l'association les moyens d'y arriver.

A ce point de vue, l'association, ainsi que l'a dit M. Lacroix il n'y a qu'un instant, a déjà fait quelque chose pour l'instituteur. Et c'est là, à mon sens, ce qu'elle a fait de mieux et de plus pratique.

Puisqu'il en est ainsi, que l'association ne s'arrête pas en si bonne voie. Qu'elle proclame, au contraire, son utilité et tout le bien qu'elle peut rendre à l'instituteur, et qu'elle sache en même temps réclamer avec fermeté et persévérance pour celui qui comprend et estime sa profession, tout le salaire que lui méritent les services qu'il rend tous les jours à l'Enfant et à la Famille, à l'Etat et à l'Eglise.

Quelqu'un a dit, et avec raison : " Si on veut relever le niveau de l'école, que l'on sache d'abord rémunérer convenablement l'instituteur." Cette pensée est si vraie que l'énoncer suffit pour qu'on y adhère aussitôt.

Aussi pour moi, cette question de salaire prime toutes les autres.

N'allons pas non plus nous faire illu-

sion sous ce rapport ; car l'instituteur n'est pas, relativement parlant, mieux payé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans. Cela s'explique facilement. C'est que la vie coûte plus cher aujourd'hui qu'elle ne coûtait il y a vingt ans. C'est qu'aujourd'hui on demande plus de l'instituteur. On exige qu'il soit plus instruit, qu'il se perfectionne tous les jours dans son art et que tout son temps, y compris ses loisirs, soit exclusivement consacré au bien des élèves qui lui sont confiés.

Mais pour cela, Messieurs, on oublie de lui donner les moyens de s'instruire, de se procurer les auteurs qu'il doit consulter, ainsi que les revues pédagogiques, au moins, qu'il ne peut se dispenser de lire, et tout cela dans l'unique but d'élever son propre enseignement.

On oublie aussi que l'instituteur doit avoir des relations sociales, et qu'il y doit faire honneur selon son rang et sa position.

Sa place est toute marquée dans la société, seulement il ne l'occupe pas. Il n'en est certes pas ainsi chez nos compatriotes les Anglais.

J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer que le comité que je suggère à l'attention de cette assemblée, peut faire œuvre utile et ranimer en même temps la confiance et l'ardeur chez nous tous.

L'instituteur, étant mieux apprécié et rémunéré avec plus d'équité, pourra alors avec plus de facilité étudier les méthodes d'enseignement, les discuter ici en conférence et finalement employer avec tact et intelligence, selon les circonstances et les besoins de sa classe, celles qui lui paraîtraient propres à donner de bons résultats.

Ainsi l'étude de la pédagogie, qui a jusqu'ici fait l'objet de quasi toutes nos discussions, est le *troisième moyen* qui s'impose plus que jamais peut-être à notre sérieuse attention.

Seulement il y aurait là tout un plan

nouveau à trouver quant à la manière avec laquelle nous procédons dans nos discussions ; car, celles-ci ne seront utiles qu'en autant qu'elles seront la conséquence logique d'un plan soigneusement conçu.

Dans une conférence précédente, M. Famelart a exprimé sur ce sujet des idées que je partageais alors entièrement et que je partage encore aujourd'hui de même.

Il est aussi désirable, en *quatrième lieu*, que des rapports plus fréquents s'établissent bientôt entre nos confrères de Québec et nous.

En cela je partage encore l'idée émise tout à l'heure par M. Lacroix.

Voilà, M. le Président, les quelques idées que j'ai cru devoir exprimer devant cette assemblée sur le sujet important que nous discutons, et qui sera, je l'espère, mené à bonne fin.

M. Demers s'oppose à ce que l'on retranche de la liste des membres actifs, les noms de ceux qui ne payent pas de contribution.

Il est malheureux, ajoute-t-il, que quelques-uns en agissent ainsi, et j'aimerais pour ma part à les entendre donner les raisons qui les empêchent de satisfaire à une obligation qui est la même pour tous les membres de l'association indistinctement.

M. Demers regrette aussi que des professeurs de la ville profitent, pour aller à la campagne ou ailleurs, du congé qui leur est accordé spécialement pour assister aux conférences.

M. Archambault dit que pour arriver à rendre nos conférences plus intéressantes il faut deux choses : de l'*argent* et du *dévouement*.

Du *dévouement*, nous en avons certainement montré, cela est indéniable. Mais ce qui n'est pas moins indéniable non plus, c'est que l'*argent* fait défaut de notre part. Il dépend du gouvernement de nous aider sous ce rapport. Ce der-

nier, malheureusement, n'est pas suffisamment renseigné sur nous. L'*œuvre* de nos conférences lui est quasi étrangère. Il en serait peut-être autrement si le Conseil de l'Instruction publique était ce qu'il doit être, c'est-à-dire composé de personnes ayant acquis une certaine expérience dans l'enseignement primaire.

Ajoutons aussi que dans notre province on est généralement convaincu que dès qu'une personne est instruite, elle est apte à enseigner. C'est là un obstacle sérieux qui paralyse tout progrès et qui ne pourra disparaître qu'en autant que l'on saura apprécier le rôle important de l'instituteur et les qualités précieuses qui doivent le distinguer.

Serait-il logique, par exemple, de confier les intérêts d'une famille qui demande justice aux tribunaux civils, aux mains d'une personne qui, quoique instruite, n'aurait jamais étudié la loi, et ignorerait en même temps les règles de procédure parfois si compliquées ? Assurément non ; car une telle conduite serait préjudiciable aux intérêts de cette famille.

Et en matière d'éducation donc, ce que les parents ont de plus précieux à donner à leurs enfants, que ne fait-on pas tous les jours ?

Je le répète, n'est compétent à enseigner la jeunesse que celui qui a fait les études spéciales que requiert cette tâche aussi difficile que délicate.

Cette vérité, que tout esprit peut saisir sans de bien grands efforts, finira, espérons-le, par attirer l'attention de ceux auxquels elle ne doit pas échapper.

En attendant, Messieurs, faisons tout ce qui dépend de nous pour que nos conférences soient utiles et intéressantes.

On a parlé d'apathie et d'indifférence. Cela ne m'étonne pas, car ce fait est facile à constater dans toute association. C'est là chez nous un défaut national qu'il est difficile de combattre et qui est souvent

un obstacle au succès d'une association.

Pour ma part, je suis satisfait, étant données toutes ces circonstances, du résultat de nos conférences. Et je ne pense pas non plus, au sujet de ces dernières, qu'il soit possible de faire mieux que ce qui a été fait jusqu'ici.

M. L.-A. Primeau suggère l'idée de récompenser les jeunes professeurs qui donneraient devant l'association des travaux se rapportant à la pédagogie. Cela aurait pour effet, dit-il, d'engager ces derniers, dès au début de leur carrière, à étudier la valeur des différentes méthodes d'enseignement, comme à se pénétrer des secrets de l'art difficile d'enseigner.

MM. Colfer, Rondeau, Leblanc, Reynolds, Tétrault, Anderson et Morin continuent la discussion.

Plusieurs de ces Messieurs trouveraient bon, afin de forcer tous les membres à assister aux conférences que ceux qui, sans raison, s'en absentent, perdissent, au profit de l'association, le salaire de leur journée.

Cette idée toutefois ne semble pas réunir à elle beaucoup d'adhérents.

M. Tétrault croit que, sous le rapport de l'assistance, l'exemple devrait partir de haut. C'est pourquoi il fait appel à tous ceux qui exercent quelque autorité sur les professeurs à faire du zèle auprès d'eux, en les engageant à assister aux conférences, n'oubliant pas toutefois d'y assister eux-mêmes les premiers.

M. Lacroix ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Lippens au sujet de l'organisation officielle de nos conférences, qui perdraient par là leur caractère propre de liberté et d'indépendance.

Dans tous les cas, cette question mériterait d'être soigneusement étudiée avant d'en venir à une décision affirmative.

M. l'abbé Verreau veut bien, à la demande de M. le Président, dire quelques mots sur la question.

Il regrette tout d'abord d'avoir été em-

pêché de suivre les délibérations qui ont eu lieu dans le cours de l'avant-midi. Mais, dit-il, par ce que je viens d'entendre cependant, il me fait plaisir de voir que l'on tend à revenir de plus en plus à l'idée des études pédagogiques, C'est là, ne n'oublions pas trop, le but de nos conférences. M. l'abbé conseille fortement aux instituteurs de travailler, et d'occuper autant que possible leurs loisirs à l'étude de ce qui a trait à l'éducation et à l'enseignement.

Un moyen aussi de rendre nos discussions intéressantes, continue M. l'abbé Verreau, serait de nommer plusieurs professeurs pour discuter sur un sujet donné, soit l'arithmétique par exemple. Un premier ouvrirait la discussion et préconiserait sa méthode.

Un deuxième ferait voir comment on procède en France à ce sujet.

Un troisième nous ferait connaître quelle méthode on suit en Angleterre, aux Etats-Unis ou ailleurs, pour enseigner cette branche.

Ainsi on aurait une étude comparative fort intéressante et des plus utiles en même temps. A l'assemblée ensuite de tirer des conclusions sages et pratiques.

Ce que je dis de l'arithmétique, je le dis également de toute autre matière.

La discussion étant déclarée close, M. Brisebois propose, appuyé par M. Colfer, qu'un comité formé du président et du vice-président, de MM. Lacroix, Demers, Primeau, Leblanc, Reynolds, du moteur et du secondeur, soit nommé pour prendre en considération tout ce qui s'est dit au cours de cette séance touchant nos conférences, et de préparer pour la prochaine réunion un rapport suggérant à l'association les moyens les plus pratiques de donner à nos conférences toute l'utilité et toute l'importance qu'elles doivent avoir.

Adopté.

M. Archambault se lève alors et dit qu'il s'est produit dernièrement dans

notre monde officiel un fait qui nous touche de près, et qui ne doit pas pour cela passer sous silence : je veux, dit-il, parler de la démission de l'Hon. G. Ouimet, comme Surintendant de l'Instruction publique.

Les rapports fréquents que j'ai eus avec lui, les nombreux services qu'il a rendus aux instituteurs, nous font un devoir de lui en exprimer toute notre reconnaissance.

Aussi c'est avec plaisir que je propose, appuyé par M. A.-Lacroix la résolution suivante :

Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier a appris avec regret la démission de l'Honorable Gédéon Ouimet, comme Surintendant de l'Instruction publique.

La bienveillance naturelle de l'Hon. M. Ouimet, l'intelligence et la sagesse avec lesquelles il s'est acquitté des devoirs multiples et souvent délicats de sa charge importante, enfin le vif intérêt qu'il a toujours porté à toutes les questions qui touchent de loin ou de près au sort de l'instituteur, imposent aux membres de cette association la douce obligation de prier l'Hon. M. Ouimet de vouloir bien agréer leurs sentiments de profonde gratitude pour les services signalés qu'il a rendus à la classe enseignante et à l'Instruction publique de cette province.

Adopté.

Cette dernière résolution, M. le Président, reprend alors M. Demers, en appelle nécessairement une autre de notre part.

C'est pourquoi je propose, appuyé par M. T.-M. Reynolds, la proposition suivante :

Que par suite de la démission de l'Hon. M. Ouimet, cette association a vu avec plaisir l'Honorable Boucher de LaBruère appelé par le gouvernement à remplacer l'Hon. Gédéon Ouimet à la charge de Surintendant de l'Instruction publique ;

Qu'elle espère que le nouveau titulaire

aura pour les instituteurs les mêmes sympathies que son estimé prédécesseur.

Adopté.

M. l'abbé Verreau présente ensuite à l'assemblée M. l'abbé Bourassa, sous-principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, comme membre de l'association.

M. le Président, au nom de l'association, souhaite la bienvenue à ce nouveau membre, qui a déjà beaucoup mérité de cette association pour la façon admirable avec laquelle il a parlé de son digne fondateur, feu l'Hon. P.-J.-O. Chauveau, lors de la célébration de notre centième conférence.

L'association, continue M. le Président, est honorée de pouvoir compter M. l'abbé Bourassa au nombre de ses membres, et elle ose espérer qu'il voudra, selon les circonstances, mettre à son service les remarquables talents dont il est doué.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,

Secrétaire.

No 671, rue St-André.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Composition.

TEXTE.—Dites, avec quelques détails, avec vos impressions et vos idées personnelles, ce qu'on remarque dans le ciel, le jour d'abord et la nuit ensuite.

DÉVELOPPEMENT.—J'aime beaucoup à observer le ciel. Le matin en m'habillant, je regarde par la fenêtre et quelquefois j'aperçois la lune toute blanche et l'étoile du berger, qui, à d'autres époques, brille doucement dès le coucher du soleil. J'étudie aussi les nuages : il y en a de plusieurs formes et on leur a donné des noms différents. Un ciel moutonné annonce un changement de temps, de même, on peut prédire la pluie quand

les nuages s'allongent à l'ouest en longues bandes embrasées par le soleil couchant.

Mais ce qui est plus beau et le plus rare, c'est un amoncellement de gros nuages bordés d'argent. Après les pluies d'orage, il y a souvent un arc-en-ciel ; j'en ai même vu deux à la fois,

L'hiver, le ciel est généralement terne et gris dans le jour ; mais les étoiles ne sont jamais plus belles que par les nuits sereines de janvier. Je connais quelques constellations et quelques étoiles par leur nom : d'abord la Grande Ourse, qu'on appelle aussi le Chariot, puis la Petite Ourse, qui a la même forme et qui est composée de sept étoiles, parmi lesquelles se trouve l'étoile polaire. Cette étoile est située au-dessus du pôle nord et je m'en sers pour m'orienter. La constellation que j'aime le mieux, c'est celle d'Orion, qui apparaît en hiver : on la reconnaît très facilement, parce qu'au milieu se trouvent trois étoiles en ligne oblique. C'est le bouclier ou, comme disent d'autres, le rateau, A la suite d'Orion, arrive la plus belle du ciel, qu'on nomme Sirius.

Les étoiles sont très nombreuses, et c'est effrayant de penser qu'au-delà de ce que nous voyons, il y a encore des mondes et des mondes, des soleils et des soleils. Quelquefois, les étoiles nous paraissent si rapprochées les unes des autres, qu'on ne distingue qu'un léger brouillard : c'est ce qu'on appelle une nébuleuse. La plus importante de notre ciel est la voie lactée (Chemin de Saint-Jacques), qui se déroule du nord au midi.

Je sais distinguer les planètes des étoiles : ces dernières scintillent, tandis que Saturne, qui est jaune,—Mars, qui est rouge,—Neptune, qui est d'un blanc éclatant,—et Vénus, qui n'est autre que ma petite étoile du matin et du soir, brillent d'une lumière égale. Les planètes suivent toujours le même chemin. J'ai remarqué aussi que lorsqu'il va pleuvoir, les étoiles scintillent davantage.

On dit quelquefois qu'on voudrait bien voir ce qui se passe dans la lune ; mais on nous a appris à l'école que c'était un globe mort, sans atmosphère, c'est-à-dire sans air et sans eau. Les gros yeux écarquillés, le nez aplati et la bouche fendue largement qui nous font rire dans la pleine lune, sont causés par des montagnes. La phase la plus jolie du satellite de la terre est le premier quartier : dans sa période de décroissance, la lune se déforme, ses contours s'échancrent bizarrement, et elle devient laide à faire peur.

Dictées d'orthographe usuelle.

I.—LE LEVER DU SOLEIL.

Il n'est point dans la nature de phénomène qui se manifeste avec plus de dignité ni avec plus de charmes que le soleil levant. La plus riche parure que l'art humain puisse inventer, les plus belles décorations, l'appareil le plus pompeux, les plus superbes ornements des palais des rois, s'évanouissent quand on les compare à cette beauté vraiment éblouissante. N'avez-vous jamais été le témoin de ce ravissant spectacle qui, chaque jour, se renouvelle.

La mollesse, l'amour du sommeil, une blâmable indifférence, vous auraient-ils empêché de contempler cette merveille de la nature ? et dois-je vous compter parmi cette multitude d'hommes insensibles, qui n'ont jamais cru que l'aspect de l'aurore valût le sacrifice de quelques heures de repos ? Ou bien, comme tant d'autres qui, chaque jour, sont présents à cette scène magnifique, la voyez-vous sans en être frappés, sans qu'elle fasse naître en vous aucune réflexion, aucun sentiment ? Ah ! qui que vous soyez, sortez, sortez de cet état d'insensibilité, et livrez-vous aux pensées salutaires que doit exciter dans votre âme la vue du matin.

(COUSIN-DESPRÉAUX.)

II.—LES ANES.

Les ânes marchent, trottent et galopent comme les chevaux ; mais tous leurs mouvements sont petits et beaucoup plus lents. Quoiqu'ils puissent d'abord courir avec assez de vitesse, ils ne peuvent fournir qu'une petite carrière pendant un petit espace de temps ; et, quelque allure qu'ils prennent, si on les presse, ils sont bientôt rendus.

Le cheval hennit, l'âne braie ; ce qui se fait par un grand cri très long, très désagréable, et discordant, par dissonances alternatives de l'aigu au grave et du grave à l'aigu. Ordinairement, il ne crie que lorsqu'il est pressé d'appétit.

L'âne, qui, comme le cheval, met trois ou quatre ans à croître, vit aussi, comme lui, de vingt-cinq à trente ans ; on prétend même que l'ânesse vit plus longtemps encore.

Il y a parmi les ânes différentes races, comme parmi les chevaux ; mais on connaît moins les ânes, parce qu'on ne les a ni soignés ni suivis avec la même attention ; seulement on ne peut guère douter que tous ne soient originaires des pays chauds. (D'après BUFFON.)

EXPLICATIONS.—*Carrière* : course que l'animal peut fournir sans perdre haleine.—*Allure* : façon de marcher, d'aller.—*Sont rendus* : sont excédés de fatigue.—*Braie* : verbe défectif que l'Académie n'emploie qu'à l'infinitif présent, aux 3^{es} personnes du présent de l'indicatif, du futur simple et du présent du conditionnel. *Littre* dit que ce verbe peut être conjugué à l'imparfait de l'indicatif : il brayait, ils brayaient ; aux temps composés : il a braie, il avait braie, etc., et même que, faisant parler des ânes, un fabuliste pourrait employer les autres personnes du présent de l'indicatif, du futur et du conditionnel : je brais, tu brais, nous brayons, vous brayez, etc.—*Discordant* : dont les sons ne sont point d'accord ; le contraire est *concordant*.—*Dissonances* : faux accords.—*Alternatives* (adjectif) : état des choses qui se produisent tour à tour.—*Pressé d'appétit* : tourmenté par la faim.

Phrases à corriger.

1. Les incidents que nous venons de mentionner à la hâte ne s'étaient pas produits coup sur coup, ils s'étaient succédés dans l'espace de plusieurs années.

2. Là, à l'endroit même où le Prince des Apôtres subit le martyre de la croix, et d'où l'on aperçoit le Vatican devenu le théâtre du nouveau martyre infligé au successeur de saint Pierre, les spoliateurs du Pape se sont donnés rendez-vous pour honorer son ennemi.

3. L'invasion a été si rapide et le véritable but poursuivi par les prédicants si habilement dissimulé sous le couvert d'une science, qui ne paraissait avoir rien d'alarmant pour les croyances anti-ques, que les populations sans défiance s'y sont laissées prendre.

4. Cette œuvre d'art, évaluée à quinze cent piastres, est le don généreux d'une dame de **, qui veut rester inconnue,

5. Il faudrait des in-folios pour relater les faveurs journalières obtenues par la moindre prière.

6. Après avoir raconté des abominations et des crimes que la plume se refuse à retracer, et dont les barbares avaient rendus victimes les chrétiens de l'Orient l'empereur ajoutait.....

Corrections.

1. Les incidents que nous venons de mentionner à la hâte ne s'étaient pas produits coup sur coup : ils s'étaient succédé dans l'espace de plusieurs années.

2. Là, à l'endroit même où le prince des Apôtres subit le martyre de la croix, et d'où l'on aperçoit le Vatican, devenu le théâtre du nouveau martyre infligé au successeur de saint Pierre, les spoliateurs du pape se sont donné rendez-vous pour honorer son ennemi.

3. L'invasion a été si rapide, et le véritable but poursuivi par les prédicants si habilement dissimulé sous le couvert d'une science qui ne paraissait

avoir rien d'alarmant pour les croyances antiques, que les populations sans défiance s'y sont *laissé* prendre.

4. Cette œuvre d'art, évaluée à quinze cents piastres, est le don généreux d'une dame de **, qui veut rester inconnue.

5. Il faudrait des *in-folio* pour relater les faveurs journalières obtenues par la moindre prière.

6. Après avoir raconté des abominations et des crimes que la plume se refuse à retracer, et dont les barbares avaient rendu victimes les chrétiens de l'Orient, l'empereur ajoutait.....

Exercices de calcul.

I. Un ouvrier fait 40 verges d'un ouvrage en 25 jours; un second ouvrier fait 54 verges du même ouvrage en 30 jours. Quel est le meilleur des deux ouvriers ?

Réponse : Le 2d ouvrier.

Solution.

Le 1er ouvrier fait $\frac{40}{25} = 1$ verge 60 par jour.

Le 2d ouvrier fait $\frac{54}{30} = 1$ verge 80 par jour.

Le 2d ouvrier fait, par jour, 1.80—1.60 = .20 ou $\frac{1}{5}$ de verge de plus que le 1er.

II. 3 verges de drap valent autant que 5 verges de toile, et 8 verges de toile valent autant que 15 verges de calicot. On demande combien on pourra donner de verges de calicot pour 17 verges de drap.

Réponse : 53 verges 125.

Solution.

1 verge de toile = $\frac{15}{8} = 1$ verge 875 de calicot.

5 verges de toile = $5 \times 1.875 = 9$ verges 375 de calicot.

3 verges de drap = 9 verges 375 de calicot.

1 verge de drap = $\frac{9.375}{3} = 3$ verges 125 de calicot,

17 verges de drap = $17 \times 3.125 = 53$ verges 125 de calicot.

III. On mélange 85 pintes de vin valant 30 centins la pinte à 115 pintes de vin valant 45 centins la pinte. Que vaut la pinte du mélange ?

Réponse : Un peu plus de 38 centins.

Solution.

85 pintes à 30 centins = $30 \times 85 =$ \$25.50.

115 pintes à 45 centins = $45 \times 115 =$ \$51.75.

200 pintes, ou le mélange = \$77.25.

1 pinte du mélange = $\frac{77.25}{200} =$ \$0.38625, c'est-à-dire un peu plus de 38 centins.

IV. Un cabaretier : chète 150 litres de vin à raison de 42 fr. l'hectolitre; il le *moville* et vend le litre de vin *movillé* 0fr.45. Il réalise ainsi un bénéfice de 18 fr. Quelle est la quantité d'eau ajoutée ?

Réponse : 30 litres.

Solution.

Le vin ayant été acheté 0fr. 42 le litre, les 150 litres ont coûté $0.42 \times 150 = 63$ fr.

Le total de la vente = $63 + 18 = 81$ fr.

Le cabaretier a donc vendu $\frac{81}{0.45} = 180$ litres de vin *movillé*.

Il a ajouté $180 - 150 = 30$ litres d'eau.

V. Un particulier achète un terrain de forme rectangulaire à raison de 1 fr. 25 le mètre carré. Il mesure ce terrain avec un mètre *biscauté* ayant 102 centimètres de long. On demande de combien le vendeur a été fraudé, sachant qu'il a reçu 2500 fr.

Réponse : 101 fr.

Solution.

L'acquéreur, payant le mètre carré 1 fr. 25, a payé $\frac{2500}{1.25} = 2000$ mètres carrés de terrain.

Mais au lieu de prendre 1 mètre carré, il prend $1.02 \times 1.02 = 1$ mètre car. 0404, et au lieu de prendre seulement 2000 mètres, il prend $2000 \times 1.0404 = 2080$ m. c. 8.

Le vendeur a donc été fraudé de 2080.8 — 2000 = 80 m. c. 8, c'est-à-dire de $1.25 \times 80.8 = 101$ fr.

TRIBUNE LIBRE.

Le Monument Maisonneuve.

Nous devons le compte rendu suivant à la gracieuse obligeance d'un ami du *Journal de l'Instruction publique* :

Le premier juillet a vu, à Montréal, le dévoilement du monument de Maisonneuve, depuis si longtemps désiré et annoncé.

Ça été, de tous points, une belle démonstration : l'élégance des décorations, le nombre et la situation sociale des invités, la distinction des orateurs, la beauté même de la journée ont contribué à son entier succès.

Le dévoilement a été fait par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, M. Chapeau, au milieu des vivats de la foule, aux sons d'une fanfare éclatante, pendant que les troupes présentaient les armes. Des discours ont été successivement prononcés par M. le juge Pagnuelo, président du comité d'érection, le Lieutenant-Gouverneur, le Consul-général de France, M. Klecksowski, Sir William Hingston, M. l'abbé Collin, supérieur du Séminaire, M. Villeneuve, maire de Montréal.

Le héros de la fête, Maisonneuve, a été naturellement le sujet principal de toutes ces harangues ; mais, à son propos, chaque orateur s'est appliqué à mettre en lumière quelque idée particulière, suggérée par les circonstances.

Ainsi, M. le juge Pagnuelo s'est plu à faire l'éloge de l'œuvre de l'artiste, M. P. Hébert, et à exalter les origines si pures et si héroïques de la fondation de Ville-Marie. M. Chapeau, rappelant que Maisonneuve "fut, toute sa vie, le type du catholique croyant, le type du chevalier sans peur et sans reproche", a fait valoir la puissance et la dignité d'une loyauté unique et d'un patriotisme appuyés sur de fermes convictions religieuses. "Quant à moi, a-t-il dit en terminant, si je vous dis ces choses, c'est que j'ai la conviction profonde d'être en accord avec les sentiments de mon auguste Souverain, en pensant, en disant que la foi religieuse est le complément du patriotisme, qu'elle en est, en même temps, la sève et le parfum, et que la loyauté et la fidélité que nous avons tous pour notre auguste Souveraine, n'a pas de plus solennelle garantie que l'autorité religieuse à laquelle nous croyons, à laquelle nous sommes soumis".

M. le consul-général de France a rappelé, avec un rare bonheur d'expression, que notre ancienne mère-patrie a fourni, à toutes les époques de l'histoire des pionniers et des apôtres de la civilisation, de la trempe de Chomedey de Maisonneuve ; qu'elle est aujourd'hui la patrie des arts, où l'on va—comme l'a fait M. Hébert—étudier les formes les plus parfaites du beau et le secret de les reproduire.

Sir William Hingston, représentant les citoyens de langue anglaise, a vanté la prospérité et la beauté de la cité fondée par Maisonneuve, la paix et l'harmonie dans laquelle vivent ses habitants de race et de croyance différentes. Après lui, M. le supérieur de Saint-Sulpice résume éloquemment la carrière du héros, et, dans une péroraison d'un beau mouvement, invite la ville et le pays tout entier à venir déposer leurs hommages au pied de "sa fière statue."

M. le maire Villeneuve, enfin, lit dans les deux langues, un bref discours où il exprime la satisfaction du conseil-de-ville, pour la part qu'il a prise à l'érection de ce monument et le souhait que d'autres statues reproduisent bientôt, sur nos places publiques, l'image et le souvenir de tous nos grands hommes.

Après la cérémonie, un goûter fut servi aux principaux invités dans le jardin du Séminaire, "pour marquer, disait un journal de cette ville, que l'œuvre de Montréal si chère à M. Olier, l'est toujours à ses fils."

Nous ne doutons pas que cette belle démonstration n'ait pour effet d'aviver le patriotisme au cœur de tous ceux qui y ont pris part, et même de la population tout entière qui en a entendu l'écho par les comptes rendus de notre presse quotidienne.

Séances de fin d'année, distribution de prix, etc.

Nous recevons de deux amis de l'Instruction publique les notes suivantes sur l'Académie Commerciale catholique du Plateau et l'Académie de Madame Marchand.

En parcourant ces notes, nos lecteurs pourront juger de l'excellence des cours de ces deux écoles pas les remarquables résultats que l'on y obtient.

ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

La séance de fin d'année de cette institution a eu lieu le 21 juin, à 8 heures du soir.

L'auditoire était nombreux et distingué. La séance a été un succès complet, ainsi que l'attestent les extraits des journaux que l'on verra plus loin.

Voici le programme de la soirée :

PROGRAMME

THE RIVAL POETS

An Interlude

Characters.

Sam Sly (little but smart).....John A Gunning
Tom Slowboy (A lubberly country boy).....Aug. de Rostaing

GRÉGOIRE.

(OU LE FAUX DUC DE BOURGOGNE).

Comédie en 4 actes.

Personnages.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne Alfred Cazavan
Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon Aquila Leclair
Grégoire, savetier, faux duc de Bourgogne Zénon Berthiaume
Le maréchal de Bourgogne, confident du duc de Bourgogne Victor Doré
Hue de Lannoy, confident du comte de Charolais, ambassadeur de la Chine Louis Paré
Jean de Perghe, officier Léon Balcer
Jacot du Roussay, trésorier Arthur Nault
Carmagnole, écuyer de Jean de Berghe Gustave Robitaille
Chef des députés Emile Dansereau
Fadius, savant ridicule Charles Soumis
Un médecin René Mathieu
Lubin, camarade de Grégoire. Melchior Carrière * * *
Un astrologue

Pages, Seigneurs.

THE RUNAWAYS

A SHORT COMEDY

Characters.

Abel Grump, a Taxbury farmer Aug. de Rostaing
Johnny Grump, { The Runaways } Pat. Dwyer
Charley Black, { J. McAnally
Policeman No 429 Albert Sears

DISTRIBUTION DU PROGRAMME.

1—Beau jour de récompense chœur....Concone
Le chœur de l'Académie.
2—The Rival Poets..... An Interlude
3—Prière des Hébreux, (Chœur tiré de " Joseph ").....Méhul
Le chœur de l'Académie.

4—Grégoire (ou le faux duc de Bourgogne)..... Acte I
5—La tourterelle et l'épervier, Chœur Chant populaire
Le Chœur de l'Académie.
6—Grégoire (ou le faux duc de Bourgogne)..... Acte II
7—L'heure sainte (solo et chœur).....A. Saintis
Le chœur de l'Académie.
8—Grégoire (ou le faux duc de Bourgogne)..... Acte III
9—Prestissimo, Piano solo, Opus 2, No 1..... Beethoven
M. le professeur S. Gaudry.
10—Grégoire (ou le faux duc de Bourgogne)..... Acte IV
11—Twilight, Chœur..... Frantz Abt
Le chœur de l'Académie.
12—The Runaways..... A short comedy
13—Exercices gymnastiques.....
..... Cours Int. et Commercial
God Save the Queen.

Extrait de la Presse du 22 juin :

SOIRÉE INTÉRESSANTE AU PLATEAU

L'Académie du Plateau a donné une jolie représentation, hier soir. Le mauvais temps n'a pas empêché le public de remplir jusqu'aux portes la salle des spectacles.

Un chœur de chant de cinquante élèves, sous la direction de M. G. Couture, a chanté une série de compositions musicales des meilleurs maîtres. On a joué une petite pièce, en anglais, intitulé : *The rival Poets*, et on a continué avec une jolie comédie en quatre actes *Grégoire ou le faux duc de Bourgogne*.

Nos félicitations à tout le monde. Rien n'a cloché durant toute la représentation.

Le public a beaucoup admiré et fort applaudi les exercices de callisthénie des jeunes élèves.

Extrait du Monde du 22 juin :

AU PLATEAU, UNE JOLIE SÉANCE HIER SOIR

Il y avait hier au soir séance dramatique et musicale, à l'Académie Commerciale Catholique de Montréal.

Dès sept heures et demie, plusieurs centaines de personnes, presque toutes parents ou amis des élèves, prenaient place dans la grande salle de l'Académie. La séance s'est ouverte à huit heures précises par un dialogue en langue anglaise, intitulé : *Les Poètes Rivaux*, qui a été très bien réussi. MM. John A. Gunning et Aug. de Rostaing ont fait passer un joli quart d'heure à l'auditoire.

Vint ensuite *Grégoire ou Le faux duc de Bourgogne*, comédie en quatre actes, qui est toujours gaie.

M. Zénon Berthiaume, dans son rôle de Grégoire, le faux duc, a été très applaudi. MM. A.

Cazavan, A. Leclair, V. Doré, Louis Paré, L. Balcer, A. Nault, G. Robitaille, Emile Danse-
reau, Chs. Soumis, René Mathieu, M. Carrière,
ont aussi remporté un succès dont ils peuvent
être fiers.

Le chœur de l'Académie, sous la direction du
professeur, M. G. Couture, a fait entendre
plusieurs morceaux de chant qui ont eu les hon-
neurs du rappel.

La séance s'est terminée par une comédie
anglaise: *The Runaways*. Les principaux rôles
étaient tenus par MM. Aug. de Rostaing, Pat.
Dwyer, Jos. McAnally et Albert Sears.

N'oublions pas de dire que le public a fort ad-
miré, au Plateau, l'exposition des dessins tous
faits d'après nature et qui a bien plus de carac-
tère et d'originalité que celle des années pré-
cédentes.

On sait que M. Larose est professeur de dessin
à cette académie et qu'avec lui il y a de la mé-
thode.

Extrait du *Herald* du 22 juin :

INTERESTING ENTERTAINMENT BY THE STUDENTS
OF THE CATHOLIC COMMERCIAL ACADEMY

A very entertaining soiree was given last
night in the beautiful hall of the Montreal
Catholic Commercial Academy on St. Catherine
Street. The inclemency of the weather did
not prevent a large audience, including many
fashionable people, from assembling at the Aca-
demy till the hall was filled to its utmost capa-
city.

The programme consisted of a series of songs
rendered by a chorus of forty students, and ac-
companied by Mr. Couture. A very amusing in-
terlude in English *The Rival Poets*, and finally
the event of the evening, *Gregoire, or the False
Duke of Burgundy*, a comedy in four acts. The
acting of most of the students was excellent,
especially that of Mr. Zenon Berthiaume, who
took the role of Gregoire, a very difficult part.
His conception of the character was splendid,
and kept the audience constantly convulsed
with laughter at the amusing phases he went
through while undergoing the spell of a forced
dream. Mr. Alfred Cazavan as Philippe le Bon,
and G. Robitaille as Carmagnole deserve special
mention.

Gymnastic exercises and a selection on the
piano by Prof. S. Gaudry wound up a most
enjoyable entertainment and proved a very fit
finale to a successful scholastic year.

PROGRAMME DE LA SÉANCE DU 22.

1. La distribution des Prix—*Chœur*.....Concone
Le Chœur de l'Académie.
2. Distribution des Prix mérités par
les élèves du cours primaire.....
3. Prière des Hébreux—*Chœur*..... Méhul
Le Chœur de l'Académie.
4. Distribution des Prix mérités par
les élèves du cours intermédiaire.

5. Adagio Cantabile--*Piano Solo*.....Beethoven
M. le Professeur S. Gaudry.
6. Distribution des Prix mérités par
les élèves du cours commercial.
7. Twilight—*Chœur*..... Franz Abt
Le Chœur de l'Académie.
8. DISTRIBUTION DES PRIX D'HONNEUR
ET DES DIPLOMES—Prix Ed. Mur-
phy, prix Comte, prix P.-S. Mur-
phy, médaille d'or de MM. Lessard
& Harris, croix d'or de l'Honorable
Boucher de la Bruère, médaille de
Son Honneur le Lieutenant-Gou-
verneur de la Province de Québec,
9. Discours d'adieu, en anglais, Patrick Dwyer
10. Discours d'adieu en français, Aquila Leclair
God save the Queen.

La distribution des prix eut lieu le
lendemain, 22 juin, à 2 heures, sous la
présidence de l'Honorable P. Boucher de
La Bruère, Surintendant de l'Instruction
publique.

Parmi les personnes présentes, nous
avons remarqué l'Hon. Gédéon Ouimet,
C. L., M. C. J. P., M. le chanoine P.-N.
Bruchési, président du bureau des com-
missaires d'écoles catholiques de cette
ville; MM. les abbés Sorin, P. S. S.,
Luche, J. Callaghan, Laurier, MM. U.-E.
Archambault, directeur-général des
écoles catholiques de cette ville., J.-H.
Semple, ancien commissaire d'écoles,
etc., etc.

Le manque d'espace nous force à ne
reproduire aujourd'hui que les noms de
ceux qui ont remporté les prix d'hon-
neur et ceux des gradués. Dans la pro-
chaine livraison, nous publierons les
discours d'adieu des élèves, ainsi que les
discours prononcés par les Honorables
Boucher de La Bruère, Gédéon Ouimet,
M. le chanoine Bruchési et J.-H. Semple.

PRIX PETER S. MURPHY, au nombre de 5,
savoir: trois ouvrages de \$1, \$2, \$3 (prix de
fondation), décernés pour l'écriture à Anastase
Lapierre, élève de 3e année; Willie Haynes, de
4e année; Alfred Favreau, de 5e année.

UNE MÉDAILLE DE BRONZE et \$15 (prix de
fondation); décernée à Zénon Berthiaume, élève
du 6e année, pour sa conduite irréprochable,
sou application constante et ses succès marqués
en arithmétique.

UNE MÉDAILLE DE BRONZE et \$15 (prix de fondation) : décernée à Wilford Gagnon, élève de 6e année, pour sa conduite irréprochable, son application constante et ses succès marqués dans l'écriture ronde.

PRIX EDWARD MURPHY (fondation) : Deux médailles de bronze et \$15, décernées à Gustave Villeneuve, élève de 7e année, pour sa conduite irréprochable, son application constante et ses succès marqués en langue anglaise ; et à Charles Scumis, élève de 7e année, pour sa conduite irréprochable, son application constante et ses succès marqués en langue française ;

UNE MÉDAILLE D'ARGENT et \$50 : décernée à Alfred Beauchemin, élève de 8e année, pour sa conduite irréprochable, son application constante et ses excellents succès ;

PRIX COMTE : \$50, décernée à George C. Dwane, élève de 8e année, en récompense de sa conduite irréprochable, de son application constante et de ses excellents succès.

MÉDAILLE D'OR offerte par MM. Lessard et Harris, décernée à Patrick Dwyer, élève de 8e année, pour ses excellents succès en écriture.

CROIX D'OR offerte par l'Hon. Boucher de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, décernée à Wilford Gagnon, élève de 6e année, en récompense de sa conduite irréprochable, de son application constante et de ses excellents succès.

MÉDAILLE DE BRONZE offerte par son Honneur l'Hon. Joseph-Adolphe Chapleau, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, décernée à Léon Balcer, élève de 7e année, en récompense de sa conduite irréprochable, de son application constante et de ses excellents succès.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES.

COURS ÉLÉMENTAIRE.

Les élèves dont le noms suivent, après avoir subi un examen sérieux sur les matières de la classe supérieure de ce cours, ont reçu leur certificat d'études, de la manière suivante :

D'une manière satisfaisante :

Edmond Renaud, pour le français ; Chevalier de Lorimier, pour l'anglais ; William Turner, pour l'anglais ; Alexandre Payette, pour l'anglais.

Avec distinction :

Conrad Dussault, pour le français ; Eugène Beauchemin, pour le français ; Albert Daoust, pour le français ; Damour Benoit, pour le français ; Armand Robert, pour le français ; Emile Lamarche, pour l'anglais ; Arthur Jetté, pour l'anglais ; Arthur Poitras, pour l'anglais ; Félix di Benga, pour l'anglais ; Henri Forget, pour l'anglais ; Alexandre Desnoyers, pour l'anglais ; Thomas Robinson, pour l'anglais ; Frédéric Roussin, pour l'anglais ; Victor Bourque, pour l'anglais ; Francis McNichols, pour l'anglais ;

Edouard Lefavre, pour le français et l'anglais ; Elphège Bélair, pour le français et l'anglais ; Emile Valois, pour le français et l'anglais ; Ernest Lanctôt, pour le français et l'anglais ; Albert Dagenais, pour le français et l'anglais ; Percy Villeneuve pour le français et l'anglais ; Ernest Lachapelle, pour le français et l'anglais.

Avec grande distinction :

Henri Beauchemin, pour l'anglais ; Joseph Bourdon, pour l'anglais ; Dominique Demers, pour l'anglais ; Ernest Guertin, pour le français et l'anglais ; Edouard Prévost, pour le français et l'anglais ; Aldéric Bernier, pour le français et l'anglais.

COURS MODÈLE.

Avec distinction :

Willie Venne, pour le français ; Albert Sears, pour l'anglais ; Armand Lalonde, pour le français et l'anglais ; Armand Beauchamp, pour le français et l'anglais ; Joseph Larivée, pour le français et l'anglais ; Pierre Ménard, pour le français et l'anglais.

Avec grande distinction :

Herbert Troutbeck, pour l'anglais ; Newton Emra, pour l'anglais ; John Flanagan, pour l'anglais ; Ulric Dubreuil, pour le français et l'anglais ; Elie Blanchard, pour le français et l'anglais ; Jos Moisan, pour le français et l'anglais ; Eugène Buisson, pour le français et l'anglais ; Tancrède Champagne, pour le français et l'anglais ; Tancrède Rivet, pour le français et l'anglais ; Joseph Brault, pour le français et l'anglais ; Félix Descarie, pour le français et l'anglais ; Emile Gendron, pour le français et l'anglais ; Eugène Payette, pour le français et l'anglais ; Louis Paré, pour le français et l'anglais ; Donat Dion, pour le français et l'anglais ; Charles Desève, pour le français et l'anglais ; Joseph Morin, pour le français et l'anglais ; Auguste de Rostaing, pour le français et l'anglais ; Camille Fournier, pour le français et l'anglais ; Adrien Neveu, pour le français et l'anglais ; Joseph Renaud, pour le français et l'anglais ; Zénon Berthiaume, pour le français et l'anglais ; Wilford Gagnon, pour le français et l'anglais.

Avec la plus grande distinction :

John D. McGillis, pour l'anglais.

ÉLÈVES GRADUÉS DU COURS COMMERCIAL

Pendant l'année scolaire 1894-95

SEPTIÈME ANNÉE

Classe des Lettres

Les élèves dont les noms suivent ont reçu le diplôme du deuxième degré d'une manière satisfaisante : Wilfrid Denis, pour le français ; Henri Valois, pour le français.

Avec distinction : Charles Soumis, pour le français ; Gustave Villeneuve, pour le français et l'anglais ; Gustave Robitaille, pour le français ; Ernest Dumont, pour le français ; Aquila Leclair, pour le français et l'anglais.

Avec grande distinction : Léon Balcer, pour le français ; Alfred Cazavan, pour le français ; Euclide Jodoin, pour le français.

HUITIÈME ANNÉE

Classe d'affaires

Les élèves dont les noms suivent ont reçu le diplôme du premier degré d'une manière satisfaisante : Gordien Ménard, pour le français et l'anglais ; William Levy, pour l'anglais.

Avec distinction : Victor Doré, pour le français et l'anglais ; Philippe Clément, pour le français et l'anglais.

Avec grande distinction : Henri Lespérance, pour le français et l'anglais.

Avec la plus grande distinction : Patrick Dwyer, pour l'anglais ; George C. Dwane, pour l'anglais ; Alfred Beauchemin, pour le français et l'anglais.

RELEVÉ

du Nombre de Diplômes de Capacité, délivrés par
L'ACADÉMIE COMMERCIALE.

Deuxième Degré.

En 1893.....	11
En 1894.....	7
En 1895.....	10
En tout.....	28

Premier Degré.

En 1874.....	5
En 1875.....	11
En 1876.....	17
En 1877.....	16
En 1878.....	13
En 1879.....	5
En 1880.....	6
En 1881.....	5
En 1882.....	9
En 1883.....	9
En 1884.....	12
En 1885.....	8
En 1886.....	5
En 1887.....	9
En 1888.....	6
En 1889.....	7
En 1890.....	7
En 1891.....	6
En 1892.....	6
En 1893.....	12
En 1894.....	12
En 1895.....	8
En tout.....	194

ACADÉMIE DE MADAME MARCHAND.

(Rue St.-Hubert, 62.)

La distribution des prix aux élèves de cette Académie eut lieu le 28 juin dernier.

Une médaille d'or offerte par Son Excellence le lieutenant-gouverneur Champleau, fut décernée à Mlle H. Dumoulin, pour mérite exceptionnel ; et une autre médaille d'or présentée par le Rév. M. Callaghan fut accordée à Mlle A. Burman, pour l'excellence de ses succès.

Dans le cours de l'année, 36 diplômes ont été obtenus au Bureau des Examinateurs catholiques par les élèves ci-après nommées :

Pour école élémentaire, sur le français : Mlles H. Dumoulin, S. Deschênes, A. Ouellette, F. Gravel, R. Brazeau, A. Millette, E. Pesant, A. Trudeau, L. Bourgeois, A. Dufort, A. Adam, A. Perrin, A. Martin.

Pour école élémentaire, sur l'anglais : Mlle A. Burman.

Pour école modèle, sur le français : Mlles J. Villeneuve, A. Ouellette, R. Brazeau, A. Leblanc, A. Lepage, L. Gauvreau L. Carrières, M. Lemay, C. Craig, H. Vermette, A. Dulude, A. Adam, Y. Barrette, A. Lapierre, E. Asselin, A. Allaire, E. Dumouchel.

Pour école modèle, sur l'anglais ; Mlles O. Rousseau, J. Villeneuve, A. Lepage, Y. Barrette, C. Craig.

Le 27 juin dernier, au concours de l'Académie de Musique de Québec, 13 concurrentes, élèves de Mlle Lemire, ont obtenu leur diplôme :—

3e classe : Mlle F. Depocas.

2e classe : Mlles A. Demers, M. Renois, A. Lagarde, F. Gravel, C. Allaire, A. Huot et A. Labrecque.

1re classe : Mde E. Dufresne, Mlles E. Desmaisons, A. Lepage et A. Allaire.

Lauréat : Mlle Corinne Aubry.

LECTURE POUR TOUS.

Curiosités littéraires et scientifiques.

Les synonymes d'un seul mot. — Vous êtes-vous quelquefois demandé de combien de noms différents est appelé le produit pécuniaire du travail ? Lisez :

- Salaire, pour les hommes à la journée.
 - Paye, pour les ouvriers.
 - Gages, pour les domestiques.
 - Tronc, pour les garçons de café.
 - Banque, pour les typographes.
 - Appointements, pour les employés.
 - Prélèvements, pour les chefs de maison.
 - Honoraires, pour les hommes de loi et les médecins.
 - Emoluments, pour le clergé.
 - Coupons, pour les obligataires.
 - Dividende, pour les actionnaires.
 - Trimestre, pour les rentiers.
 - Jetons de présence, pour les administrateurs.
 - Remises, pour les courtiers.
 - Primes, pour les agents d'assurances.
 - Prêt, pour les soldats.
 - Solde, pour les officiers.
 - Droits, pour les auteurs.
 - Pensions, pour retraités.
 - Traitement, pour les fonctionnaires.
 - Indemnité, pour les députés.
 - Emargement, pour les ministres.
 - Liste civile, pour le chef de l'Etat.
 - Feux et cachets, pour les artistes dramatiques.
 - Denier à Dieu, pour les concierges.
 - Casuel, pour les prêtres.
 - Et il en manque!...
- Combien avons-nous de cheveux?*—Un statisticien a mesuré la surface de la tête humaine!
- Il a trouvé que notre crâne mesure en moyenne une superficie de cent-vingt pouces carrés,
- De là à calculer le nombre de cheveux, il n'y avait qu'un pas : le statisticien l'a franchi.

Le chiffre moyen trouvé par ce chercheur émérite est de cent vingt-sept mille neuf cent vingt cheveux.

C'est peut-être exagéré, pour certains de nos contemporains du moins.

(*La Correspondance catholique*).

Pensées diverses.

L'envie punit toujours le cœur qui la conçoit : elle l'afflige d'une inquiétude continuelle, sans espérance de soulagement.

(SAINT-EVREMONT.)

* * *

Nous avons plus de force que de volonté ; et c'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes, que nous nous imaginons que les choses sont impossibles.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

* * *

Les jeux, les divertissements, les plaisirs ne guérissent point les âmes qui souffrent. Les joies qui sont artificielles durent peu : pour être long et assuré, il faut que le contentement ait sa racine dans le cœur.

(BALZAC.)

* * *

La santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement. Tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons de nos vanités, et le jugement arrêté qui nous fait mépriser tout ce que nous sommes.

(BOSSUET.)

* * *

Il n'est rien ici-bas d'éternelle durée ;
Une chose qui plaît n'est jamais assurée :
L'épine suit la rose, et ceux qui sont contents
Ne le sont pas longtemps.

(MALHERBE.)

* * *

Souffrons sans murmurer tous les défauts des
[autres,

Tout grands qu'ils se puissent offrir ;

Et songeons qu'en effet nous avons tous les
[nôtres,

Dont ils ont à leur tour encor plus à souffrir.

(CORNEILLE.)

* * *

UN BON CONSEIL ADRESSÉ AUX GENS COLÈRES.

Un certain Grec disait à l'empereur Auguste,
Comme une instruction utile autant que juste,
Que lorsqu'une aventure en colère nous met,
Nous devons, avant tout, dire notre alphabet,
Afin que dans ce temps la bile se tempère,
Et qu'on ne fasse rien que l'on ne doive faire.

(MOLIÈRE.)

BIBLIOGRAPHIE :

Publications reçues.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants :

L'Instruction publique de la Province de Québec à l'Exposition Colombienne de Chicago—Vol. in-8o de 208 pages—Québec, 1895.

Ce rapport de l'Hon. Secrétaire provincial se divise en six chapitres :

Le 1er et le 2e reproduisent la correspondance relative à la décision, puis à l'organisation de l'exposition catholique et protestante de la province de Québec :

Le 3e contient le rapport de M. le chanoine Bruchési, commissaire de l'exposition catholique de Québec ;

Le 4e comprend l'appréciation des journaux avant et pendant l'Exposition ;

Le 5e et le 6e renferment les noms des personnes qui ont visité notre exposition à Chicago, ainsi que le texte de la presse anglaise—nationale et étrangère—qui l'a appréciée.

Palmarès de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, année académique 1894-95.

LA REVUE CANADIENNE.

La *Revue Canadienne* paraît avoir entrepris de faire l'historique de nos principaux établissements d'éducation. Rien n'est plus conforme à l'esprit et aux traditions de cette excellente publication que de jeter ainsi les jalons de notre histoire nationale, en rappelant, par la plume et la gravure, les débuts des institutions chargées de former nos jeunes générations et de préparer l'avenir du pays.

Dans le numéro de juillet qui nous arrive, nous remarquons une très intéressante notice historique, illustrée de dix jolies gravures, sur la congrégation de Ste-Croix en Canada.

D'autres gravures très fines et tout à fait artistiques ornent ce numéro, entre autres la reproduction du célèbre tableau de Raphaël Sanzio, la *Sainte-Cécile*, sujet d'une remarquable étude due à la plume élégante Eug. Aubert.

M. Alphonse Gagnon y termine un excellent travail sur le *Spiritisme* et Pamphile LeMay y publie une nouvelle très empoignante : "*Petite d'un grand drame*."

On remarque encore dans cette livraison une touchante poésie inédite d'Antonin France, et une délicieuse bluette de Reine Bernard, notre charmante collaboratrice : "*La danse de mai à Donrémy*."

Toutes nos félicitations aux directeurs de cette REVUE vraiment nationale, plus intéressante et plus vigoureuse que jamais dans sa 31e année d'existence.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX. XII et XIII.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BOITE POSTALE No 2030, Montreal (Canada.)